

Recherches sociographiques



Commentaire

Marcel Trudel

Volume 3, numéro 1-2, 1962

Situation de la recherche sur le Canada français

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055106ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055106ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Trudel, M. (1962). Commentaire. *Recherches sociographiques*, 3(1-2), 25–26.
<https://doi.org/10.7202/055106ar>

Résumé de l'article

Que savons-nous au juste de notre XIXe siècle ? L'historien qui désire répondre à une telle question se voit confronté à un certain nombre de difficultés. Ainsi, qui peut prétendre avoir seulement parcouru toute la production historique relative au siècle dernier ? Qu'il s'agisse de l'évolution économique, sociale, démographique, politique ou religieuse, l'historien dispose maintenant d'un assez large éventail de travaux susceptibles de lui fournir une vue d'ensemble de cette époque troublée. Évidemment, parmi les historiens, des figures dominantes se dégagent d'emblée, tels Garneau, David, Suite, Chapais, Groulx, Maheux, Bruchési, Christie, Dent, l'équipe de *Canada and its Provinces*, Creighton, Lower, McInnis, Wade, Morton et Easterbrook, qui non seulement ont réalisé un effort considérable de synthèse mais qui ont aussi pour plusieurs influencé d'une façon décisive l'orientation de la recherche. Ces quelques noms ne font pas oublier les nombreux auteurs d'études spécialisées, les biographes, les fabricants de monographies paroissiales ou régionales et, enfin, les généalogistes.

Suffit-il de s'être familiarisé avec les études les plus marquantes pour être en mesure de porter un jugement valable sur une masse aussi imposante de travaux ? Il faut de plus avoir pris contact avec l'ensemble des problèmes que soulève l'évolution globale du Canada français depuis l'introduction du parlementarisme jusqu'à la prise du pouvoir par Laurier. Tout cela constitue une sérieuse invitation à la prudence. Deux principaux courants parallèles et, en très grande partie, autonomes ont marqué le développement de l'historiographie canadienne depuis Garneau jusqu'à la seconde guerre mondiale. L'un, d'inspiration essentiellement nationaliste, reflète l'unanimité idéologique des historiens canadiens-français et l'autre, d'origine anglo-saxonne, se révèle depuis la fin du XIXe siècle plus ouvert à la diversité et plus soucieux de s'appuyer sur des méthodes scientifiques. Ce n'est pas qu'une certaine influence réciproque ne se soit fait sentir — les œuvres de Chapais, De Celles, Bruchési, Lower et Mason Wade en témoignent — mais il reste que, d'une façon générale, les échanges de points de vue ont été plutôt limités. Tout cela tend à donner l'impression d'une double construction historique étroitement cloisonnée.

COMMENTAIRE

A l'inventaire patient que vient de présenter M. Vachon de l'état des recherches sur le régime français, je n'ai pas l'intention d'ajouter des éléments qu'il aurait oubliés. Je veux m'en tenir à un commentaire marginal.

Le travail de M. Vachon nous a surtout rappelé qu'il restait beaucoup à faire. Notre histoire du régime français souffre de vides effarants : songeons que nous ne savons encore presque rien de l'habitant, ni du rôle qu'il a joué dans la traite des pays d'en haut (lui qu'on représente si attaché au sol) ; qu'il n'existe aucune étude sociale d'un organisme aussi imposant que le Conseil Supérieur, aucune étude sociale des troupes de la colonie ; si l'on connaît assez bien le clergé de la grande époque mystique, nous savons très peu de choses du clergé du XVIII^e siècle, ce clergé qui cesse d'être missionnaire pour se « fonctionnariser ». Or il est essentiel de connaître exactement le régime français et surtout le régime français du XVIII^e siècle : ce sont les institutions du XVIII^e siècle, enfin stabilisées après les flottements du XVII^e, qui ont fait le Canada français du XIX^e et, encore en bonne partie, celui d'aujourd'hui. Je parlais tantôt de clergé : pour comprendre le clergé du XIX^e siècle, c'est celui du XVIII^e qu'il faut étudier ; or on ne l'a pas étudié parce qu'il n'avait pas figure de vedette comme celui de l'époque mystique.

Le régime français, et en particulier celui du XVIII^e siècle, nous a laissé, au siècle suivant et plus tard, une vie religieuse conçue de telle façon, des normes déterminées, une société bâtie de telle manière. Nous ne pourrions bien nous connaître que lorsque nous connaîtrons bien ce régime français.

Et pourtant, on a souvent affirmé que, dans leurs préoccupations historiques, les Canadiens français s'en tenaient au régime d'avant 1760, négligeant en quelque sorte d'étudier ce qui s'était produit depuis. Pourquoi alors pouvons-nous, à propos de l'étude de ce régime français, parler de vides effarants ? Les explications sont nombreuses et vaudront, je pense, pour quelques-uns des champs d'enquête de ce colloque.

En excluant les conférences publiques qui se donnaient dans les universités depuis Ferland, conférences qui n'apportaient que de l'information, l'histoire n'est entrée comme discipline régulière dans nos universités de langue française qu'en 1947 ; c'est en 1947 seulement que les universités se sont mises à former des historiens : pour un groupe ethnique qui fonde tout avec acharnement sur l'histoire, c'est là un phénomène qui demeure pour moi un mystère. C'est dire qu'avant 1947, les historiens n'étaient en général que des autodidactes (médecins, notaires, avocats, membres du clergé), sauf les rarissimes exceptions qui avaient pu aller chercher outre frontières une formation historique. Dans ces conditions, notre bibliographie du régime français contient une part très lourde de travaux d'amateurs.

La fièvre de la recherche systématique n'avait pas encore saisi les universitaires ; et je dirais que c'est heureux, puisque la société d'alors n'encourageait pas la recherche : les rares chercheurs de ce temps n'ont survécu que par une force singulière de tempérament, selon la loi de la sélection naturelle ; et n'entraient dans certaines salles d'archives que ceux qui avaient eu assez de vigueur pour mettre la muselière au « chien méchant ». Dans les Facultés mêmes, c'était le règne de la dissertation, survivante de l'ancienne « amplification » ; il eût été gênant pour un étudiant de faire des

travaux de recherche quand le professeur n'en faisait pas. Et rappelons, toujours à propos d'université, qu'il existait entre les Facultés un cloisonnement étanche : chaque universitaire se cantonnait dans sa discipline, faisant avec amour l'élevage de ses champignons, mais ignorant (quand cette ignorance n'était pas un certain sourire) ce qui se passait l'autre côté du mur mitoyen. L'histoire, pour sa part, se trouvait ou se voulait coupée de disciplines auxiliaires qui lui sont essentielles.

Tout cela, ajouté au problème des archives dont M. Vachon a parlé, aide à faire comprendre pourquoi, après avoir tant parlé du régime français, nous le connaissons si peu et si mal. Heureusement, il se fait un rapide progrès ; depuis quelques années, la situation de l'histoire s'améliore nettement. Le seul chemin parcouru dans l'enseignement universitaire depuis 1947 est étonnant : les candidats historiens sont plus nombreux, le personnel enseignant s'est multiplié et se livre tout entier à la recherche, la thèse est devenue un important moyen de formation de l'historien (ainsi, à l'Institut d'histoire de Laval, il faut une thèse pour la licence, une autre ensuite pour le diplôme d'études supérieures et une autre pour le doctorat : après quoi, on peut dire que l'historien a eu le temps de se faire la main) ; les étudiants reçoivent aussi un enseignement sur la recherche elle-même et la publication ; ils ont à leur disposition des outils que n'avaient pas leurs prédécesseurs, comme cet inventaire bibliographique d'histoire du Canada que nous avons à notre Institut. L'aide à la recherche est devenue facile et généreuse (ce qui n'empêche pas des incidents cocasses de se produire à la porte de certaines maisons où il y a des archives). Dans leur formation même ou dans l'exercice de leur profession, les historiens actuels ont des préoccupations plus étendues : étudiants, professeurs ou chercheurs, ils s'intéressent aux problèmes de la géographie humaine, de l'économique, de la sociologie, du juridique et d'autres disciplines, dans une vie universitaire où le cloisonnement tend à disparaître : les cours, les relations personnelles et les relations plus fréquentes d'une Faculté à une autre amènent l'historien formé ou en formation, à se situer non plus simplement dans le champ exclusif de l'histoire-discipline, mais dans un horizon plus sain des sciences de l'homme. Nous le constatons déjà dans les thèses que préparent nos candidats : par le choix du sujet et par la façon de le traiter (quoique sur ce dernier point il y ait des restrictions à faire), nos candidats montrent déjà qu'ils ont davantage le souci de cet horizon des sciences de l'homme. Cette génération d'historiens (et, j'espère, celles qui suivront) nous fournira certainement une connaissance plus profonde de ce régime français qui nous a faits et permettra aux ouvriers des autres sciences de l'homme d'utiliser des données historiques plus exactes et plus abondantes quand ils étudieront la société vivante.

Marcel TRUDEL

*Institut d'histoire,
Université Laval.*